

Isolation à 1€ : que faut-il savoir ?



De nombreuses offres d'isolation à 1€ sont apparues sur le marché ces derniers mois. Que penser de ces dispositifs ?

Les conseillers des Espaces Info-Énergie d'Occitanie vous donnent les clés pour comprendre et rester vigilant en vue d'obtenir des travaux de qualité.

Comment est-ce possible d'isoler pour 1€ ?

Grâce à une aide financière...

L'isolation à 1€ est rendue possible grâce aux primes délivrées avec les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) et à une aide supplémentaire appelée « Coup de pouce économies d'énergie »

Le dispositif « Coup de pouce pour l'isolation des combles et des planchers bas » fixe différents montants d'aide attribués au ménage en fonction de ses conditions de revenus:

	Isolation des combles et toiture	Isolation de planchers bas
Prime pour les ménages modestes*	20 €/m ² d'isolant posé	30 €/m ² d'isolant posé
Prime pour les autres ménages	10 €/m ² d'isolant posé	20 €/m ² d'isolant posé

*Les ménages modestes correspondent à ceux dont le revenu fiscal de référence ne dépasse pas 18 960€ pour 1 personne, 27 729€ pour 2 personnes, 33 346€ pour 3 personnes, 38 958€ pour 4 personnes.

...et des économies d'échelle

Certaines entreprises réalisent aussi une isolation à 1€ pour des revenus plus élevés.

Cela s'explique par le volume de chantiers qu'elles entreprennent : en commandant les matériaux en masse et en réalisant beaucoup de travaux sur un temps réduit, elles tirent les coûts vers le bas.

Que comprend une isolation à 1€ ?

C'est uniquement pour les configurations « simples »

Pour un tarif compris entre 10 et 20€ / m² d'isolant posé, l'entreprise réalise uniquement des chantiers simples d'accès et ne présentant pas de contraintes techniques particulières.

Par exemple, pour une isolation des combles perdus (espace non utilisé et souvent mansardé situé sous le toit), la configuration idéale est la suivante :

- Plancher en béton plat
- Bénéficier d'un accès facile (trappe ou tuiles sans rien en dessous)
- Aucun isolant présent
- Pas de conduit de cheminée (écart au feu à respecter sinon)
- Avoir une hauteur de combles suffisamment importante pour que l'isolant ne touche pas la toiture
- Ne pas avoir de conduit ou moteur de VMC
- Ne pas avoir de boîtier électrique de dérivation



Pour une isolation des planchers bas (c'est à dire isoler votre logement en appliquant un isolant sur le plafond du local non chauffé se situant au-dessous du plancher), il est préférable de :

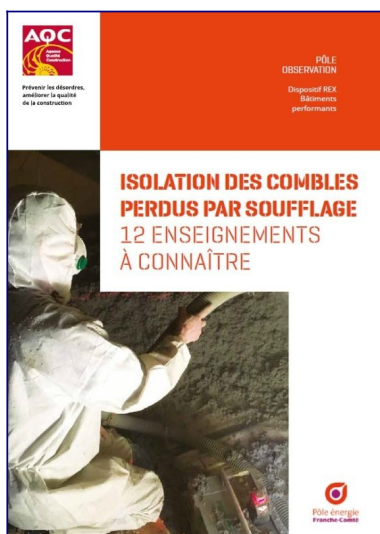
- Ne pas avoir de réseau (eau, électricité, évacuation...) à contourner
- Ne pas avoir de luminaires accrochés au plafond

Ces surfaces planes, solides et sans objet permettent d'isoler de manière simple (pas de découpe d'isolant, de dépose.. ;etc..) et rapide et donc à bas coût.

Quels sont les points de vigilance ?

Pour s'assurer que les travaux proposés correspondent à la configuration de votre logement, nous vous recommandons :

- d'exiger une visite à votre domicile pour établir un devis.
- demander que le devis inclut toutes les spécificités de votre logement : retrait de l'ancien isolant, isolation de la trappe d'accès, découpe pour assurer la continuité de l'isolant par-dessus les réseaux, vérification du poids pouvant être supporté par le plancher...



Nous vous conseillons de faire 2 ou 3 devis pour comparer les offres techniques et financières et si besoin, de les analyser avec [Les conseillers.ères Espace Info-Énergie le plus proche de chez vous](http://Lesconseillers.èresEspaceInfo-Energie.com).

Les conseillers espace info énergie apportent des conseils neutres, gratuits et indépendants.

Enfin, vous devez vérifier que l'artisan que vous avez retenu est bien certifié Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) pour bénéficier de l'aide financière. Vous pouvez contrôler cette information sur le [site faire.fr](http://sitefaire.fr) dans la rubrique « identifier les domaines de travaux d'une entreprise ».

L'Agence Qualité Construction et le pôle Énergie Franche-Comté ont rédigé [un guide des 12 enseignements à connaître pour l'isolation des combles perdus par soufflage](#).

1. Vider intégralement les combles des objets encombrants avant toute intervention
2. Assurer la mise en sécurité des équipements électriques
3. Prendre en compte le traitement d'étanchéité à l'air
4. Maintenir la ventilation des combles pour limiter les risques de condensation
5. Contenir l'isolant soufflé par un arrêtoir rigide
6. Réaliser un coffrage autour des trappes d'accès traversant le plan d'isolation
7. Garantir une continuité de l'isolation sur la trappe d'accès aux combles
8. Prévoir une distance de sécurité autour du conduit de cheminée
9. Garder la possibilité d'examiner régulièrement l'état des combles et ses équipements techniques
10. Protéger les éclairages encastrés avec les dispositifs adaptés
11. Matérialiser l'emplacement des équipements électriques étanches non visibles
12. Contrôler la hauteur de l'isolant à souffler

Quels matériaux sont utilisés ?

Isolation des combles perdus

La plupart des entreprises proposent les mêmes choix de matériaux pour votre isolation à 1€.

Par exemple pour le soufflage en isolation des combles, il est généralement proposé :

- Laine minérale (laine de verre ou laine de roche)
- Ouate de cellulose

Il est important que l'isolant soit réparti uniformément sur votre plancher. Si un tas se forme à un endroit et pèse trop lourd sur un plancher léger, il peut s'effondrer.

Si l'ancien isolant n'est pas retiré, il faut vérifier que le poids que peut supporter votre plancher est supérieur à celui représenté par l'addition de l'ancien et du nouvel isolant. Cette information est vérifiable dans le [Document Technique Unifié \(DTU\)](#) de votre plancher.

Bon à savoir

Pour bénéficier de la prime Coup de pouce, la résistance thermique de l'isolant doit atteindre : $R \geq 7\text{m}^2.\text{K}/\text{W}$

Isolation des planchers bas

Bon à savoir

Pour bénéficier de la prime Coup de pouce, la résistance thermique de l'isolant doit atteindre :

$R \geq 3\text{m}^2.\text{K}/\text{W}$

Pour l'isolation des planchers bas, les entreprises proposent :

- Polystyrène
- Laine de roche

Si vous manquez de place, on peut vous proposer de l'isolant mince réfléchissant. Toutefois, nous vous déconseillons fortement de choisir cet isolant car il nécessite une pause spécifique (avec des lames d'air peut-être expliquer en deux mots ce que c'est ou lien vers une page explicative) ne permettant pas de gagner de la place.

Si vous optez pour du polystyrène, nous vous recommandons de prévoir un parement coupe-feu. Cette couche ajoutée par-dessus le polystyrène n'est pas toujours prévue dans les chantiers d'isolation à 1€. Elle permet de retarder le feu et d'éviter une intoxication des occupants. Généralement on pose des plaques de plâtre ou de l'enduit spécial pour retarder le feu par-dessus le polystyrène. Demandez à ce que le parement soit précisé sur le devis

Si vous optez pour de la laine de roche, veillez à ce qu'un pare-vapeur soit posé. Il s'agit d'une fine couche entre le plafond et l'isolant permettant d'éviter que l'humidité condense entre le plafond et l'isolant. Généralement il s'agit de papier kraft. Pour être efficace, tous les carrés ou laies du pare vapeur doivent être joints (autrement l'humidité peut passer entre les espaces du pare-vapeur) C'est pourquoi nous conseillons la pose d'une membrane continue ou la mise en place d'adhésifs étanches entre les laies. Demandez à ce que le pare-vapeur soit précisé sur le devis.

Enfin, que ce soit de la laine de roche ou du polystyrène, pour assurer une bonne isolation du local au-dessus, il est essentiel **que l'isolant soit posé en continuité**. En cas d'espace entre 2 plaques d'isolant, la chaleur ou la fraîcheur pourra s'échapper à cet endroit.

Quelles entreprises contacter ?

Option 1 : L'entreprise est venue à vous

L'entreprise prend les frais à sa charge et vous n'avez rien à avancer.

L'entreprise réalise en direct les démarches pour accéder à la prime et ne demande au particulier de ne régler que le reste à charge.

Toutefois vous n'aurez pas le choix de l'entreprise qui réalise vos travaux, du type d'isolant ou des prestations annexes (dépose de l'ancien isolant...).

Attention aux démarches téléphoniques !

Ne validez pas une proposition avant d'avoir réalisé au moins 2 à 3 devis pour comparaison !

Si le démarchage vous semble abusif de la part d'une entreprise, nous vous recommandons [les conseils de l'ADEME](#).

Option 2 : vous souhaitez choisir une entreprise

1. Vous pouvez solliciter une offre d'une [entreprise signataire](#) (ou n'importe quelle offre privée à 1€) en faisant attention toutefois bien demander un devis détaillant la prestation prévue ! [Plus d'informations sur le site du ministère](#)
2. Ou alors réaliser l'action en 2 temps : d'abord demander un devis à un artisan RGE : liste sur [faire.fr](#) en parallèle demander une valorisation des CEE sur un site dédié (nous en avons répertorié une liste à la page 20 de notre synthèse sur les aides : [Les aides financières 2019](#))

Dans tous les cas, n'hésitez pas à nous faire parvenir vos devis pour avis avant engagement (par téléphone, mail ou sur RDV).

Via une entreprise signataire ou une offre privée à 1€

Dans le premier cas, en passant par les entreprises travaillant en sous-traitance des fournisseurs d'énergie vous n'aurez pas le choix de l'artisan (chaque vendeur d'énergie ayant des entreprises partenaires) qui va réaliser vos travaux ou les matériaux qu'il va employer.

Toutefois vous n'aurez rien à déboursier.

Via un artisan RGE

Voici les étapes à suivre pour faire vos devis et demander la valorisation de vos CEE en parallèle :

1. Sélectionnez 2 ou 3 entreprises RGE à partir du site [fr](#) pour avoir 2-3 devis ;
2. Demandez une visite à domicile à l'artisan ainsi qu'un devis détaillé qui doit comprendre à minima s'il y a lieu (dépose ancien isolant, les découpes nécessaires, la résistance thermique R...etc). [Vous pouvez consulter la liste des mentions obligatoires à mettre sur un devis](#).
3. Analysez les devis. Pour cela n'hésitez pas à prendre contact avec [le conseiller info énergie le plus proche de chez vous](#). Il vous conseillera de manière gratuite et neutre.
4. Faites une simulation pour connaître la prime CEE à laquelle vous avez droit [sur un des sites spécialisés](#) et choisissez l'obligé qui vous versera cette prime ;
5. Inscrivez-vous sur le site internet de cet obligé et faites la demande de prime en ligne ;
6. **Alors seulement, vous pourrez signer le devis retenu (la date de votre signature sur le devis doit être postérieure à la date de votre inscription sur le site de l'obligé)**
7. Faites réaliser les travaux
8. Réglez les travaux
9. Retournez les justificatifs de travaux à l'obligé. En retour il vous versera le montant de prime CEE auquel vous avez droit.

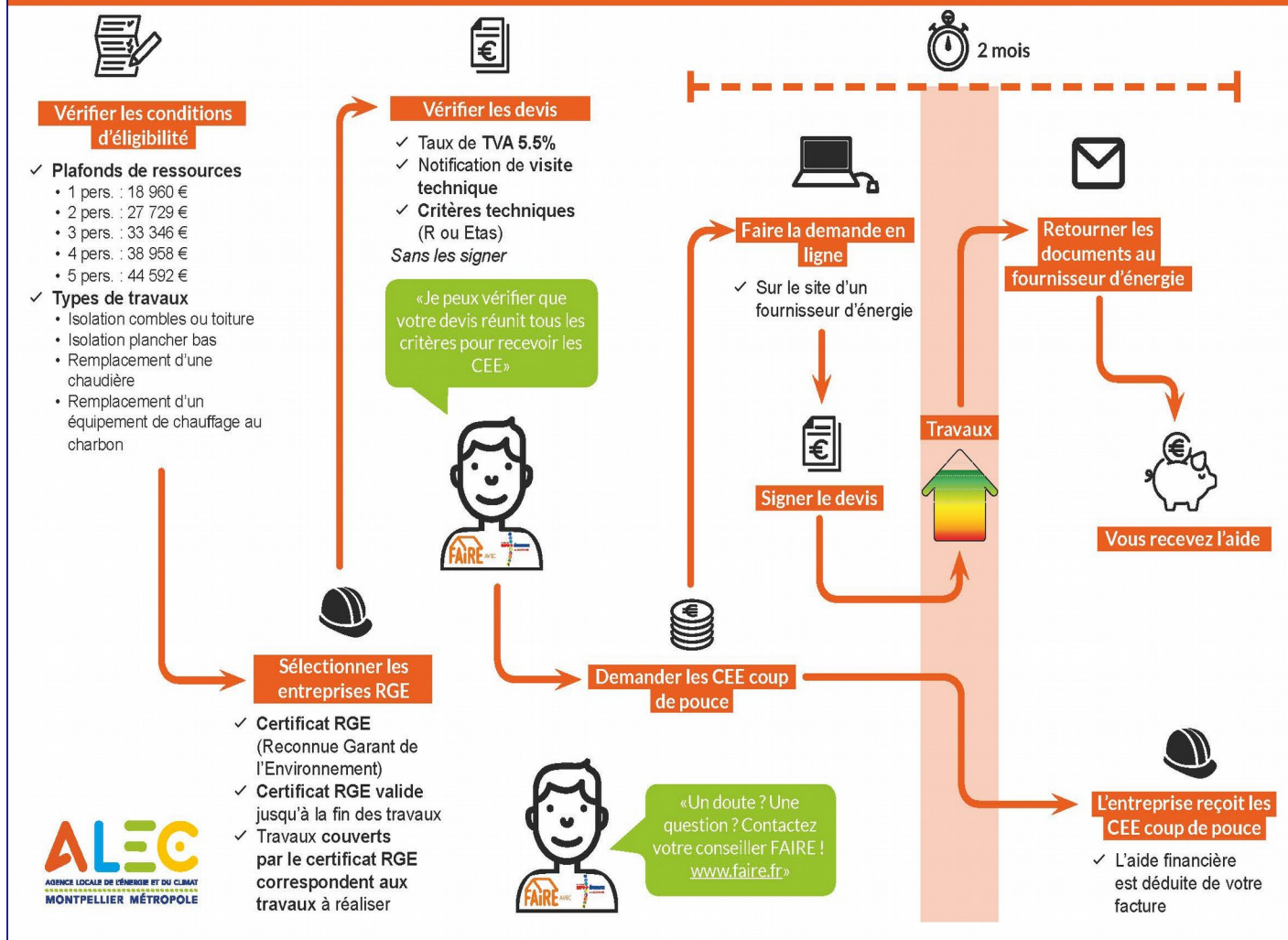
Bon à savoir

Sur les sites de simulation des CEE, vous trouverez des offres de prime pour l'isolation des murs, des fenêtres, des systèmes de chauffage...

Le principe reste le même. Néanmoins la prime couvre rarement la totalité du poste de travaux.

Comment bénéficier des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) coup de pouce ?

Isolation, chauffage à 1€



Combien de temps dure les travaux ?

Sur les chantiers d'isolation à 1€ simples, le temps d'intervention n'excède pas une journée.

Peut-on combiner plusieurs aides financières ?

Pour l'isolation des combles ou du plancher bas, la majorité des dépenses est couverte par les Certificats d'Économies d'Énergie.

Toutefois, si les spécificités de votre logement vous amènent à payer plus, vous pouvez éventuellement mobiliser le Crédit d'Impôt Transition Énergétique..

Si vous combinez ces travaux d'isolation avec d'autres travaux, il est possible de réaliser une économie d'énergie de 25% ouvrant le droit à d'autres aides financières : l'Écochèque de la région Occitanie ou certaines aides de l'ANAH (sous conditions de ressources).

Pour en savoir plus sur le crédit d'impôt, l'écochèque région et les aides de l'Anah, rendez-vous sur la [synthèse des aides financières réalisée par le réseau régional des Espaces Info-Énergie d'Occitanie](#)

Avant de se précipiter sur des travaux à 1€, il est conseillé de réfléchir à un projet global.

En effet, d'une part certaines aides ne pourront être mobilisées que dans le cas d'une rénovation globale et ne seront pas cumulables avec les primes et offres à 1€. C'est le cas pour l'aide Anah Habiter Mieux Sérénité ou l'éco-chèque logement de la région Occitanie.

D'autre part, faire des travaux sans vision globale peut complexifier la réalisation ultérieure d'autres travaux. (Par exemple : isoler les combles perdus puis installer une VMC dans ces mêmes combles plus tard, ou faire passer un conduit de fumée pour un éventuel poêle à bois).

Nous vous conseillons donc vivement de prendre contact avec [Les conseillers.ères Espace Info-Énergie le plus proche de chez vous.](#)

Bon à savoir

Une fois que vous avez sollicité les CEE sur un poste de travaux, il ne vous est plus possible de les mobiliser à nouveau pour refaire ce même poste de travaux.